



HOTEL DE VILLE  
31 rue Sainte Catherine  
84330 MODENE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## PROCES VERBAL

### DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 septembre 2019

**Présents :** Christian RIPERT, Norbert LEPATRE, Sylvie CALAMEL, Alexandre ALLEGRE, Isabelle PARIS, Laëtitia ALONSO, Marie-Hélène ENRIETTO, Michel RINAUDO

**Absents excusés :** Sylvie MONTI, Christian ROUX

**Public :** néant

**Secrétaire de séance :** M-H ENRIETTO

**Secrétaire adjointe :** Carine BONHOMME

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présents et déclare la séance ouverte à 20h30. Il donne lecture du PV de la séance précédente, du 25 juin 2019 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **1. Compte-rendu des différentes réunions des syndicats**

EPAGE : RAS

Syndicat d'électrification rurale : RAS

Syndicat Rhône Ventoux : réunion à venir le 24 octobre prochain

Syndicat Forestier : RAS

SMAEMV : RAS

#### **2. Parc Régional du Mont Ventoux (délibération)**

Monsieur le Maire rappelle les principaux éléments : Depuis plusieurs mois, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Syndicat mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux conduisent la procédure règlementaire de création du futur Parc naturel régional, en partenariat avec l'ensemble des collectivités. Modène fait partie des communes concernées par le projet de Parc naturel régional du Mont Ventoux.

Aujourd'hui, la procédure entre dans sa dernière phase : la consultation officielle des collectivités territorialement concernées pour approbation de la charte et de ses annexes.

Monsieur le Maire fait un résumé de la dernière réunion des Maires (du 16/09), rappelant qu'il y a déjà quelques communes qui se sont prononcées favorablement à ce projet de charte, mais que le sentiment général des élus maires est identiques, ils craignent de voir le développement de leur commune bloquée s'ils ne sont pas favorables car la Région favorisera certainement l'attribution de subvention aux profits de communes ayant été POUR le projet de Parc Naturel Régional du Mont Ventoux.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération concernant la charte du parc naturel régional du Mont-Ventoux et demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet de charte ainsi que sur les annexes.

**Délibération** concernant la Charte du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux votée **6 POUR** et 2 ABSTENTIONS.

### **3. Don (délibération)**

Une administrée a fait un don de 250€ par chèque. Monsieur le Maire propose de le laisser au profit du CCAS de la commune. **Délibération votée POUR à l'unanimité** des membres présents.

### **4. Création de nouveaux numéros postaux (délibération)**

Suite à la construction de nouvelles habitations, il est nécessaire de définir les nouveaux numéros postaux leur étant attribués et d'en établir une liste par voies.

- Chemin Serres des Fourques : 3 numéros à créer
- Chemin des Libertonnes : 9 + 2 = 11 numéros à créer et 2 à rectifier
- Chemin de la Tuilière : 1 + 3 = 4 numéros à créer
- Route de Mazan : 2 numéros à créer

**Délibération votée POUR à l'unanimité** des membres présents.

### **5. Travaux**

#### **1. Salle archives**

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'une salle archives dans l'ancienne mairie 1900. Pour se faire, Mme Martella des archives départementales est venue visiter les lieux et a établi un rapport. Il manque aujourd'hui des devis pour savoir exactement le coût de ce projet. Pour rappel, en séance du 9 avril 2019, le conseil municipal avait mis ce projet au **Contrat Départemental de Solidarité Territoriale** (ex contrat de plan) pour une demande de financement par le Département à hauteur de 8.520 €.

Cette demande de financement doit être revue car le CDST comprenait également un financement pour le parking de l'école qui ne pourra pas être honoré en raison du fait que ce mode de financement ne peut pas être cumulable avec un financement de la Région. Or, les travaux du parking école ont bénéficié d'une subvention de la Région (déjà perçue en 2018). Il convient donc de revoir le tableau de répartition de demande de financement pour le CDST (délibération).

Monsieur le Maire rappelle également la priorité concernant la réfection de voirie du chemin de la Font des Clapiers dont l'appel d'offre est lancé depuis peu. Il propose donc de mettre cette opération au CDST à la place de l'aménagement de la salle archive pour rester dans les délais du CDST, qui pour rappel doit être soldé avant le 31.12.2019.

Monsieur le Maire propose donc la répartition suivante :

Projet 1	Création d'une aire de loisirs pour enfants et adultes	37.630 €
Projet 1 (suite)	Aménagement de toilettes sèches à l'aire de loisirs	2.240 €
Projet 2	Réfection voirie communale « Font des Clapiers	36.810 €€

**Délibération votée POUR à l'unanimité** des membres présents.

#### **2. Toilettes sèches**

La solution des toilettes sèches pour l'aire de loisirs semble être la plus adaptée au terrain. Un devis a été demandé, il y en a pour 3.600 €TTC sans les copeaux. Une installation serait possible courant 1<sup>er</sup> trimestre 2020. L'entretien (vidange) serait fait par l'employé communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le sujet.

**Délibération votée POUR à l'unanimité** des membres présents.

### 3. Fontaine / Lavoir

Monsieur le Maire fait le point de sa rencontre avec la Cove et les intervenants de l'UP sur ce projet. Le devis concernant les matériaux s'élève à environ 3.200€, il faudra prévoir environ 800€ pour la location de matériel. Tout le reste serait pris en charge par la Cove. Il faudrait également prévoir des frais pour l'entreprise MICHELIER qui profiterait que le tour de la fontaine soit ouvert pour installer des réservations pour de futurs équipements en eau et/ou électricité. Aucun devis n'est encore établi pour cette partie là.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet, au moins sur le principe des travaux proposés par l'UP.

**Délibération votée POUR à l'unanimité** des membres présents

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Cove propose de faire une conférence sur le lavoir et la fontaine, le 22 novembre prochain. La population en sera informée.

### 4. Cyprès cimetièrè

Monsieur Lepâtre informe les membres du conseil qu'il y a un cyprès à l'entrée du cimetière qui est en train de s'éventrer et qu'il faudrait prévoir l'intervention d'un professionnel car l'employé communal n'est pas équipé ni formé pour ce genre de travaux.

### 5. Questions sociales et questions diverses

- Nettoyons la nature

Monsieur le Maire rappelle l'action menée sur la commune depuis plusieurs années concernant l'opération « nettoyons la nature ». Cette année elle se déroulera le samedi 28 septembre, rdv à 13h30 sur la place du village. Madame ALBERT Véronique s'est proposée une fois de plus pour mener à bien les opérations de récoltes de déchets errants, et recense la liste des personnes volontaires.

- Transports scolaires

Monsieur Lepatre fait le point sur sa rencontre avec les services de la Cove en charge des transports et le représentant du Département. Rencontre ayant pour but de trouver une solution au problème rencontré par les enfants scolarisés en collège (mazan et carpentras) et lycée (carpentras) qui doivent faire 1.8 km à pied matin et soir le long de la route départementale pour se rendre au seul arrêt de bus sur la commune, à savoir celui du Porche centre village. Pour appel, ce trajet est souvent fait à la nuit tombée ou au lever du jour, sans éclairage et sans trottoir le long de cette route départementale. Le but étant de mettre au plus tôt les enfants en sécurité en créant un nouveau point de montée et / ou descente vers les Garrigues.

Plusieurs échanges entre les services de la Cove et le prestataire de service (cars Arnaud) ont eu lieu afin de trouver une solution adaptée à la situation et aux lieux. Une visite sur le terrain a eu lieu également et une solution devrait voir le jour d'ici mi-octobre.

- Création de poste au service technique

Monsieur le Maire fait état de l'accroissement des travaux à effectuer pour entretenir la commune correctement (arrosage, balayage, entretien des bâtiments, etc...). Suite aux nouveaux espaces publics récemment créés, tels que l'aire de loisir, le parking de l'école, le fleurissement etc..., la charge de travail au service technique a considérablement augmenté et le seul agent d'entretien communal a du mal à accomplir toutes ces tâches seul.

Monsieur le Maire propose de créer 1 poste supplémentaire d'agent technique en vue de trouver une solution à cette surcharge de travail. Il propose d'ouvrir un poste à 35h qui permettrait une plus grande souplesse dans le choix du nombre d'heures qui seront réellement affectées et précise que ce n'est pas parce qu'un poste est ouvert pour 35h hebdomadaires que la commune a l'obligation de recruter un agent

à 35h. Mais de cette façon, le poste étant ouvert à son maximum, le conseil municipal pourra par la suite adapter le temps de travail de cet agent en fonction des besoins réels et dans le temps également.

**Délibération votée POUR à l'unanimité** des membres présents.

- CCAS  
Le repas des aînés est maintenu, il se fera au restaurant. Le budget alloué par personne est diminué par rapport aux années précédentes.
- MAM  
Isabelle Paris demande si la MAM peut bénéficier de la salle de la Cure encore cette année pour organiser le goûter de Noël des enfants de la MAM, le samedi 14 décembre à 14h. Normalement ok, la salle étant libre ce jour-là.
- Poteau béton détérioré  
Norbert Lapatre a remarqué qu'il y a un poteau béton EDF fendu en 2 au chemin Serres des Fourques. Il faudra contacter le SEV ou ERDF.
- Chasse  
Marie-Hélène Enrietto informe le conseil qu'il y a des panneaux tout autour de l'aire de loisirs indiquant que la chasse est interdite dans ce secteur afin de protéger les visiteurs. Ces panneaux ont été installés par la société de chasse de Modène.
- Travaux changement poste électrique  
Monsieur le Maire informe que la route de St Pierre sera bloquée à la circulation pendant quelques heures le 15 octobre en raison du remplacement du poste électrique situé en bordure de route, à l'entrée du lotissement du Grand Prayau. Ce dernier n'étant pas suffisant pour alimenter le lotissement actuel et celui à venir aux Libertonnes.
- Ralentisseurs  
Isabelle Paris demande où en est le projet des ralentisseurs chemin des Libertonnes. Monsieur le Maire explique que pour le moment le projet est en attente, car une partie du chemin vient d'être regoudronné (tranchée d'alimentation du nouveau lotissement).  
Michel Rinaudo demande la même chose concernant les coussins berlinois au chemin de Crillon. Monsieur le Maire explique qu'on est en attente du traçage par la Cove.
- Amicale des parents d'élèves  
Monsieur le Maire présente la demande de subvention supplémentaire demandée par l'Amicale en raison du manque de trésorerie suite à l'annulation de la fête des écoles en juin dernier. Cette demande de financement supplémentaire est nouvelle, elle n'a jamais eu lieu auparavant. Les élus ne peuvent y répondre favorablement, d'une part car les crédits budgétaires supplémentaires n'ont pas été prévus au budget et d'autre part car en période pré-électorale il faut être vigilant à ne pas mettre en place de nouvelles subventions qui relèveraient d'une pratique inhabituelle, pour éviter que cette action soit assimilée à de la propagande électorale. Une réponse négative sera donc formulée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h15.